

L'ÉGALITÉ DES FEMMES... LOIN D'ÊTRE ATTEINTE

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le document intitulé
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes »
de la Ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration,
responsable de la condition féminine, Madame Michelle Courchesne

Table des matières

Introduction	2
L'égalité, loin d'être atteinte en Mauricie... comme au Québec	3
Position adoptée par la TCMFM et recommandations	5
Principes directeurs	7
Conclusion	8

Introduction

La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) est un regroupement régional féministe qui regroupe 30 groupes membres. La TCMFM est un lieu d'échange, d'appui, de formation, d'analyse socio-politique, d'information et d'action par lesquels les membres s'outillent et se concertent pour intervenir dans des situations qui mettent en jeu les intérêts et les droits des femmes, et ce aux plans local et régional d'abord, national et même international. Le but poursuivi par la TCMFM est en fait de développer une vision commune et féministe de la situation des femmes sur le territoire de la Mauricie puis d'intervenir là où les besoins se manifestent.

Pour y arriver, la TCMFM favorise la concertation et le maillage entre les différents réseaux en vue d'actions collectives pour le mieux-être des femmes. À l'intérieur de son mandat et en respectant l'autonomie et le leadership des membres sur les questions qui leurs sont spécifiques, la TCMFM entreprend toutes actions visant l'amélioration des conditions de vie des femmes de la Mauricie et ce, dans toutes les sphères de la vie sociale, politique, économique et culturelle. Elle assure de plus la promotion et la visibilité des droits des femmes auprès du mouvement communautaire, des instances socio-économiques et politiques, des médias et de la population. Puis, enfin, elle analyse les réalités vécues par les Mauriciennes et développe des dossiers spécifiques à sa région.

Forte de son membership provenant de différents secteurs d'activités (Centres de femmes, Maisons d'hébergement, Comité femmes de syndicats, communautaires ou de pastorale, AFÉAS, etc.), la TCMFM est indéniablement une force majeure de formation et d'action régionale en condition féminine en Mauricie. Forte de l'action de ces groupes membres qui forment eux-mêmes des membership de près de 2 000 Mauriciennes, sans compter les femmes qui utilisent leurs services ou participent à leurs activités, la TCMFM travaille ainsi à l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région.

Il va donc sans dire que la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie est une actrice incontournable dans le cadre de cette consultation générale *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ce mémoire a donc été le fruit d'une réflexion régionale sur la question et sera présenté en trois temps. D'abord une courte réflexion sur l'égalité, un idéal à atteindre, suivi d'un portrait de la région et des inégalités persistantes vécues par les femmes ont été réalisés. Dans un deuxième temps, la position adoptée par la TCMFM est présentée pour être ensuite davantage explicitée selon les principes directeurs qui ont guidé la réflexion.

L'égalité, loin d'être atteinte en Mauricie... comme au Québec

En Mauricie, comme au Québec, l'égalité de droits bien que pratiquement acquise, l'égalité de faits demeure à atteindre. Des **obstacles persistants** semblent freiner cet idéal de l'égalité, porté plus particulièrement par le mouvement des femmes du Québec depuis plusieurs années. Tel que présenté aux pages 7 et 8 de l'avis, voici les obstacles les plus importants dénotés :

- conséquences de la maternité et des responsabilités familiales
- manque de mesures de conciliation travail-famille
- écarts sur le plan économique entre les femmes et les hommes
- concentration des femmes dans des emplois traditionnels
- violences subies par les femmes
- faible participation des femmes aux instances de pouvoir

L'**atteinte de l'égalité** pour les femmes doit donc effectivement porter sur la **correction des inégalités** et l'**élimination de toutes discriminations** basées sur le sexe afin que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Toutefois, un concept fort important semble absent de la réflexion présentée : le **patriarcat**. Le patriarcat qui induit une **discrimination systémique**, qui elle vise essentiellement les femmes. Bien que le patriarcat soit légalement démantelé aujourd'hui, les mentalités sexistes subsistent, les pratiques discriminatoires également. C'est pourquoi cette **approche systémique est nécessaire à la compréhension de l'égalité des femmes et de ses obstacles** et ce, plus particulièrement en ces temps où les droits individuels priment sur les droits collectifs, où l'idéologie néo-libérale bat son plein et enfin, où la société de consommation dicte les conduites.

Maintenant, **comment s'illustrent ces inégalités** entre les femmes et les hommes, **en Mauricie ?**

D'abord, soulignons le fait que la population mauricienne est vieillissante : elle est plus âgée que celle de l'ensemble du Québec et compte une moins grande proportion d'enfants de 0 à 14 ans ainsi qu'une proportion des 25 à 34 ans moins grande. De plus, la proportion de familles monoparentales est plus forte que celle de l'ensemble du Québec. Enfin, le taux d'activité et d'emploi des femmes de la région sont nettement inférieurs à ceux des Québécoises (49,8% c. 57,7% et 44,9% c. 53,2%) alors que le taux de chômage est plus important (9,7% c. 7.7%).

	Femmes	Hommes	
Emplois à temps partiel	33%	13,8%	<i>inégalité objective</i>
Revenu moyen d'emploi	19 856\$	31 710\$	<i>inégalité objective</i>
Revenu moyen total	17 966\$	29 969\$	<i>inégalité objective</i>
Sans revenu	8,2%	4,1%	<i>inégalité objective</i>
Victimes de crimes contre la personne	36,6%	7,3%	<i>réalité objective</i>
Maires/mairesse	12,5%	87,5%	<i>inégalité objective</i>
Conseillers/conseillères	24,8%	75,2%	<i>inégalité objective</i>

Position adoptée par la TCMFM et recommandations

Comment être défavorable

aux orientations et priorités d'intervention en matière d'égalité présentées?

Comment être contre la vertu ?

Miser sur une stratégie qui regroupe trois leviers : l'approche spécifique, transversale et sociétale, où les deux premiers ont davantage été explorés par les années passées, *pourrait* favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Cibler sept orientations bien distinctes, elles-mêmes subdivisées en plusieurs axes d'intervention, apparaît à première vue très noble et prometteur. Nous ne pouvons que féliciter les instigatrices de cette consultation d'insister sur le rôle de l'État et du gouvernement afin qu'ils poursuivent leur engagement en faveur de l'élimination de la discrimination basée sur le sexe.

Mais des **inquiétudes justifiées jaillissent.**

D'abord, **pourquoi avoir évacué le concept de la « condition féminine »** qui induit un processus où une réflexion, une analyse et une action en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes du Québec est enclenché ? Pourquoi ne pas avoir introduit tout simplement l'approche sociétale, qui invite la société dans son ensemble à partager cet enjeu, sans pour autant évincer la notion de « condition féminine » ? Dans une société où il y a une prédominance de l'individualisme, du capitalisme et des valeurs patriarcales ainsi qu'une banalisation de la violence en général, la situation des femmes ainsi que leurs acquis sont sans nul doute fragilisés. L'égalité concrète ne peut se réaliser qu'avec le temps et les moyens pour l'appuyer : une discrimination historique et systémique ne peut être enrayerée en si peu que 30 ans. De là, l'importance de **maintenir une politique en « condition féminine »** : une politique qui vient à peine de commencer à donner des résultats, qui maintiendrait les approches spécifique et transversale, tout en préparant le terrain pour introduire l'approche sociétale. Par exemple, cette dernière pourrait être à la base de l'élaboration d'une grande campagne de sensibilisation publique, non seulement sur la violence vécue par les femmes, mais aussi sur la pauvreté qu'elles vivent ainsi que sur leur accès au pouvoir.

En région, une politique globale ainsi qu'un plan d'action en matière de condition féminine sont des **leviers essentiels pour la mise en application de mesures et programmes qui permettront l'atteinte de l'égalité pour les femmes** au niveau du développement régional et local, de la place des femmes dans les lieux de pouvoir, en employabilité, en éducation, en santé et bien être, etc. À cet effet, le **maintien des répondantes en condition féminine dans chaque ministère ainsi que la restauration d'une ministre en titre** sont des conditions essentielles à cette mise en application, de manière à ce qu'elle soit concrète et efficace.

Deuxièmement, bien qu'il ait été mentionné qu'il «est essentiel, dans un premier temps, de doter l'appareil d'État des ressources nécessaires à la réalisation de l'égalité.» (p.24), qu'il «faut continuer à soutenir les groupes qui interviennent en

faveur de l'égalité comme les groupes de femmes... » (p.13) et que « le gouvernement doit maintenir et consolider le soutien qu'il accorde aux groupes communautaires autonomes » (p. 23), il est à se demander **comment et par quels moyens, concrètement, cette réalisation de l'égalité s'effectuera sans l'ajout de ressources** humaines, financières et organisationnelles? Comment parer au danger de mettre toutes les problématiques, celles des femmes et des hommes, dans une même analyse ? Comment éviter les confrontations et les jeux de pouvoirs inutiles à l'atteinte de l'égalité ? Les femmes et les groupes de femmes se sont organisés dans les dernières décennies, avec les moyens modestes qu'elles avaient, et ont fait des avancées importantes, sans pour autant en arriver à une égalité de fait concrète. Inutile de rappeler les chiffres à cet égard. Donc, si la réponse à des besoins nouveaux s'ajoute aux préoccupations gouvernementales, en terme de condition masculine, il semble impératif que **des ressources nouvelles s'ajoutent** en vue d'atteindre cette égalité et ainsi éviter la tendance à faire le palmarès des victimes.

Dans ce contexte, il semble impératif que les **rôles et mandats du Conseil du statut de la femme ainsi que du Secrétariat à la condition féminine soient maintenus, ainsi que les bureaux régionaux**. Il pourrait être souhaitable que des ressources nouvelles voient le jour (en condition masculine ou pour l'égalité, par exemple) sans toutefois mettre de côté des instances qui ont fait leurs preuves et qui ont donné des résultats concrets pour l'avancement des conditions de vie des femmes. Ainsi, dans cet esprit, il est aussi primordial **d'accorder une attention toute particulière aux mesures et programmes spécifiques pour les femmes**. Ces outils ont été d'une aide précieuse pour les femmes et les groupes de femmes en région depuis plusieurs années. En Mauricie, par exemple, par ces mesures, il y a eu la création de trois projets, dont deux sont maintenant des organismes autonomes et indépendants, qui visent l'amélioration des conditions de vie des femmes par l'entrepreneuriat au féminin (FEM), par l'accès des femmes aux métiers non-traditionnels (FPI) ainsi que par l'accroissement de la représentativité des femmes dans les lieux de pouvoir (Mauriciennes d'influence).

Concrètement, les actions de ces projets ou organismes ont permis à des centaines de femmes d'accéder à des instances décisionnelles ainsi qu'à des emplois gratifiants et rémunérateurs, dans la région. Par les mesures spécifiques adoptées dans différents ministères, en lien avec la politique en condition féminine, il a été possible, en région, de développer des idées novatrices et prometteuses pour les femmes, en vue de l'atteinte de l'égalité.

Enfin, **pourquoi avoir présenté le concept de l'égalité entre les femmes et les hommes dans une perspective de symétrie ?** Celle-ci minimise la réalité historique du patriarcat et du sexisme qui ont systématisé une discrimination en faveur des hommes au désavantage des femmes depuis toujours et depuis trop longtemps. Bien que les hommes éprouvent des problèmes, vivent de la détresse et aient besoin de soutien et d'accompagnement, ces besoins ne sont pas liés à une discrimination basée sur le sexe et devraient donc **relever d'autres instances**.

Principes directeurs

Afin de compléter la position adoptée par la TCMFM, il semble nécessaire d'enrichir notre exposé des principes directeurs qui ont guidé la réflexion, quant au rôle de l'État, au Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine, au besoin d'une politique globale et d'un plan d'action en matière de condition féminine avec des programmes spécifiques pour les femmes en vue d'atteindre l'égalité.

1- RÔLE DE L'ÉTAT

L'État (québécois) doit s'engager en faveur de l'élimination de la discrimination sur la base du sexe ainsi que sur les effets de division et de hiérarchie induits par le patriarcat. Il importe que le gouvernement poursuive cet engagement. L'État se doit d'être garant des droits à l'égalité des femmes et d'être activement engagé à cet égard. Toutefois, il apparaît clair que l'orientation néo-libérale du gouvernement au pouvoir vise la réduction des dépenses publiques, par conséquent les mécanismes institutionnels en place sont remis en question : abolition ou fusion de structures, réduction du budget, redéfinition des mandats, etc.

2- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME ET SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Il importe de maintenir les missions distinctes et les structures respectives du Conseil du Statut de la Femme (CSF) et du Secrétariat à la condition féminine (SCF). Il importe aussi de restaurer le Ministère à la Condition féminine. Le CSF et le SCF sont deux mécanismes institutionnels qui vise à favoriser l'atteinte de l'égalité des femmes. L'instauration (et le maintien) de ces mécanismes est liée au fait que les femmes (en tant que collectivité) sont discriminées en raison de leur sexe et qu'elles n'ont pas encore atteint l'égalité concrète et ce, malgré la reconnaissance de leur droit à l'égalité au plan de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, du Code civil et des lois (familiales, fiscales, sociales, etc.).

3- UNE POLITIQUE GLOBALE ET UN PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE

Une politique globale et un plan d'action en matière de condition féminine qui mettent en évidence l'interdépendance des différents rapports sociaux de division et de hiérarchie et leurs effets sur les femmes entre elles.

4- DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES POUR LES FEMMES EN VUE D'ATTEINDRE L'ÉGALITÉ

Le maintien des programmes spécifiques pour les femmes à la lumière des résultats déjà obtenus est essentiel. Les gains obtenus pour les femmes sont des gains obtenus pour la société dans son ensemble. Les programmes et mesures spécifiques pour les femmes sont destinés à « accélérer » le rattrapage des femmes dans différents domaines et secteurs pour qu'elles soient considérées et traitées à égalité par rapport aux hommes et aussi, par rapport aux femmes entre elles.

Conclusion

L'égalité de fait pour les femmes du Québec est un idéal des plus stimulants à atteindre tout en étant une quête qui semble parfois sans fin. Les discriminations vécues par les femmes se sont inscrites dans l'histoire et dans la culture de notre société québécoise, tout comme de par le monde. Il va sans dire que, l'élimination de cette discrimination systémique repose sur un long processus de changement des mentalités et des habitudes de vie qui ne se fait pas sans heurts ni sans résistances. Toutefois, en maintenant le cap sur des valeurs égalitaires, justes et équitables, le Québec saura maintenir son leadership en matière de lutte à l'égalité pour les femmes. À ce titre, l'État et le gouvernement ne doivent en aucune circonstance se laisser guider par cette tendance où les droits individuels priment sur les droits collectifs, où l'idéologie néo-libérale bat son plein et enfin, où la société de consommation dicte les conduites.

C'est pourquoi, la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) rappelle qu'il est nécessaire de dénoncer le patriarcat et de lutter contre toutes discriminations basées sur le sexe. De plus, la TCMFM recommande de :

- **maintenir une politique globale en « condition féminine » et adopter un plan d'action ;**
- **maintenir les répondantes en condition féminine dans chaque ministère et restaurer la nomination d'une ministre en titre ;**
- **assurer les ressources humaines, financières et organisationnelles nécessaires à l'atteinte des objectifs visés ;**
- **maintenir les rôles et mandats du Conseil du statut de la femme ainsi que du Secrétariat à la condition féminine, ainsi que les bureaux régionaux ;**
- **accorder une attention toute particulière aux mesures et programmes spécifiques pour les femmes ;**
- **s'assurer que d'autres instances se préoccupent des problématiques vécues par les hommes, celles-ci n'étant pas liées à une discrimination basée sur le sexe.**

Enfin, tel que mentionné dans l'avis présenté, « le Québec a fait des pas de géant en matière d'égalité au cours des dernières années. Cependant, force est de constater que des inégalités et des obstacles persistants empêchent toujours les femmes de participer pleinement au développement de la société ». (p. 27) Lutter contre ceux-ci, avec une approche systémique apparaît être, toujours et encore, la voie à suivre.

**Que ce rêve de l'égalité, que nous partageons,
en soit un réaliste et réalisable pour les générations à venir
afin que les femmes puissent s'épanouir en toute dignité.**